RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ?

Vérifié le 08 octobre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour vérifier votre inscription, vous pouvez utiliser ce téléservice :

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788)

Ce téléservice vous permet de connaître :

- La liste électorale sur laquelle vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire)
- L'adresse de votre bureau de vote
- Votre numéro national d'électeur
- Les procurations en cours.

> **À noter**
>
> Si vous êtes inscrit sur une liste électorale de Nouvelle-Calédonie, vous devez utiliser un autre service en ligne (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63206) .